

DECRET N° 95-256 du 8 Septembre 1995

Portant approbation du Bilan et des Comptes annexes du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'exercice 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18-du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Août 1995,

D E C R E T E

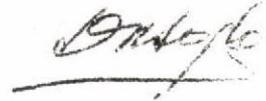
Article 1er.- Sont approuvés le Bilan et les Comptes annexes du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'exercice 1994 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



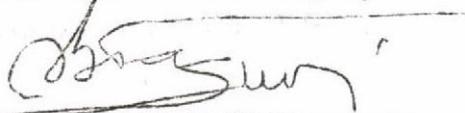
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,



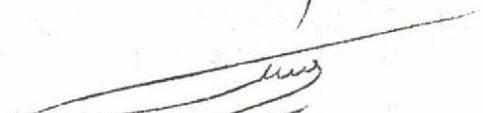
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



Georges GUEDOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MTPT 4 NERS 4  
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 CNCB 10 DB-DCOF-DSDV-DGTCP-DI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.